Le Lien des Puiséens et Puiséennes

Journal communal
Juillet 2023 Numéro 10

L'Édito du maire

Comme tous les ans au début avril, le conseil municipal est consacré aux comptes de la commune de l'année passée (compte administratif) et au vote de notre budget (budget primitif) pour l'année 2023.
Le compte administratif révèle que, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement dues aux augmentations des matières premières et des salaires, la dynamique de nos recettes fiscales nous permet en 2022 de conserver un excédent de fonctionnement supérieur à 24 % tout en continuant la baisse de notre endettement dont la durée était, en fin d'année, inférieure à un an.
Par ces bons résultats et la dynamique de nos recettes fiscales qui perdurera encore en 2023, nous pouvons envisager sereinement les dépenses pour les travaux de réaménagement et d'isolation du bâtiment de la mairie qui devraient débuter en octobre prochain, pour une durée d'environ six mois.
Le journal revient sur nos événements du mois de juin, notre traditionnelle et réussie fête villageoise et notre première fête de la musique dont la convivialité et l'esprit bon enfant ont enthousiasmé toutes les personnes présentes. Grand merci à tous les organisateurs pour ces bons moments villageois et c'est bien sûr à renouveler.
Bonne lecture et bon été à tous.

Sommaire

Edito
Une commune à la page… p.1
A faire soi-même… Recettes à partager… p.2
Entreprises à Puiseux p.3
CR du Conseil p.4
Comptes administratifs p.5
Les risques de l'été p.6
Info département/ région p.7
Animations à Puiseux… p.8/9
Les enfants de l'école nous écrivent p.10/11
Etat civil, agenda, infos p.12

Une commune à la page…

Depuis le 9 mai dernier, la commune s'est abonnée à l'application Illiwap.
(aujourd'hui 50 abonnés)
C'est une application **GRATUITE** pour les citoyens qui permet de se tenir au courant des publications de la commune.
Les messages vous concernent tous : alertes, actualités, vie locale, etc.
L'objectif étant d'améliorer la communication sur la commune, n'hésitez pas à nous faire part de vos retours.
N'oubliez pas qu'illiwap vous permet aussi de nous envoyer des messages, appelés les « signalements », si vous trouvez une décharge sauvage, du mobilier urbain endommagé, une fuite d'eau ou autre, prenez une photo et envoyez-nous un signalement.

A faire soi-même

Pièges à insectes

2 Pièges à guêpes

- Bière et sirop ; bière et confiture Ou sucre jus de citron, ou limonade
- Morceau de viande rouge crue, poisson cru ou carapace de crevettes ;
- 1 bouteille en plastique vide ;

La guêpe est omnivore avec une tendance franchement **carnivore**. Par conséquent, si vous craignez de capturer des abeilles, préférez un appât protéiné.

Méthode 1 : bouteille coupée en deux parties

Fabriqué avec une bouteille en plastique coupée en deux, c'est le piège à guêpes le plus classique, celui que tout le monde connaît.

- Prenez une bouteille d'eau minérale en plastique (vide) et enlevez son bouchon.
- Avec un cutter, coupez-la à environ 15 cm en dessous du goulot.

- Emboîtez la partie haute - goulot en bas pour former entonnoir - dans la partie basse.

Méthode 2 : bouteille avec fenêtres

Tout aussi facile à réaliser, ce type de piège est moins courant. Il offre l'avantage de ne pas recevoir l'eau de pluie, qui dilue l'appât et le rend inefficace.

- Prenez une bouteille d'eau minérale en plastique (vide), fermée par son bouchon.
- Pratiquez 3 petites fenêtres à auvent tout autour de la bouteille, dans son tiers supérieur : découpez au cutter un rectangle sur 3 côtés et soulevez-le pour faire une fenêtre protégée par un auvent.
- Entourez la bouteille, juste au-dessous et juste au-dessus des fenêtres, avec du ruban adhésif jaune ou orange fluo, couleur qui attire les guêpes.
- Si vous voulez suspendre le piège, passez simplement de la ficelle autour du goulot.

Placez un ou deux pièges à 3 mètres environ de la table du repas : soit posés au sol, soit suspendus en hauteur si le vent risque de les renverser ; de préférence en plein soleil, ce qui attire davantage les guêpes ; si possible à l'écart de plantes fleuries mellifères, pour éviter d'attirer les abeilles.

Astuce *: en complément de vos pièges, placez sur votre table des feuilles de tomate, des branchettes de thym ou un clou de girofle écrasé, qui sont des répulsifs efficaces contre les guêpes. Il existe également des faux nids de guêpes en tissu à suspendre à côté de la table pour repousser les guêpes.*

Recettes testées, validées… à partager !

Salade de courgettes, crevettes et basilic

Préparation: 20 min
Pour 4 personnes

- 250 g de crevettes roses cuites
- 8 tomates cerises
- 3 petites courgettes
- 12 feuilles de basilic
- 2 cs de jus de citron
- 1 cs de moutarde
- 1 cs de crème liquide
- sel,poivre
- 3 cs d'huile d'olive

Décortiquer les crevettes. Laver les tomates cerise. Laver et ciseler le basilic. Laver les courgettes, couper les extrémités. Les tailler en fines lanières, sans les éplucher.
Dans un grand saladier, verser le jus de citron, assaisonner, ajouter la moutarde et verser l'huile d'olive en émulsionnant.
Verser la crème liquide.
Déposer les lanières de courgette, les crevettes et le basilic. Mélanger et réserver au frais.
Servir accompagné de tomates cerise.

Salade de melon, concombre et mozzarella

Préparation : 10 mn
Pour 4 personnes

- 1 melon
- 1 petit concombre
- 1 boîte de petites boules de mozzarella (ou une « grosse » boule)
- 2 brins de basilic
- 8 càs d'huile d'olive
- 1 càs de vinaigre de cidre
- sel, poivre du moulin

Lavez le melon, partagez-le en deux, enlevez les graines et tranchez-le. Enlevez l'écorce puis taillez la chair en petits cubes.
Rincez puis coupez le concombre dans sa longueur. Enlevez les graines, puis taillez-le en petits cubes.
Egouttez les boules de mozzarella.
Lavez le basilic, réservez quelques feuilles pour le décor et ciselez le reste.
Dans un saladier, mélangez l'huile d'olive avec le vinaigre de cidre, le sel et le poivre.
Ajoutez les dés de concombre et de melon, les billes de mozzarella coupées en deux, le basilic ciselé.
Mélangez délicatement, couvrez d'un film alimentaire et mettez au réfrigérateur.
Au moment de servir, décorez des feuilles de basilic réservées et servez.

Présentation des entreprises à Puiseux-Pontoise

HISSEZ HAUT PETITE ENFANCE
CAP SUR LA DÉCOUVERTE MATELOT !

Une micro-crèche a ouvert ses portes en février 2023.

Elle se situe dans le lotissement de Villapolis en face de Truffaut.

Elle accueille 12 enfants, de 10 semaines à 3 ans révolus, en garde régulière, à temps complet ou partiel.

Elle fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Elle est composée d'une directrice, psychologue, Mme Idelmahjoub-Negrit, d'une auxiliaire-puéricultrice, 2 accompagnantes petite enfance (arrivée d'une 3e en septembre) et de 3 intervenants extérieurs : une psychomotricienne, un infirmier, une référente santé infirmière-puéricultrice.

C'est une équipe passionnée et dynamique qui a pour objectifs pédagogiques l'autonomie de l'enfant par l'observation et l'accompagnement, la communication non-violente, la sensibilisation à l'écologie.

La maison se compose :

au rez-de-chaussée d'un espace d'accueil, aménagé pour recevoir les parents,

d'un espace de vie, d'un dortoir, d'une salle de change, d'un espace multifonction (salle à manger et d'activités) et d'une cuisine, où le personnel prépare, chacun leur tour, les déjeuners et goûters des enfants avec des produits de saison.

A l'étage d'une salle de motricité et d'une salle Snoezelen (espace zen aménagé pour les enfants afin de leur proposer de nouvelles expériences sensorielles).

Un jardin d'environ 90 m2 est également accessible et aménagé pour les enfants.

Des cafés parents sont proposés 1 fois par trimestre et des ateliers parents un samedi par mois.

Pour la rentrée prochaine il reste encore quelques places (5 ou 6 dont 3 réservées aux puiséens ou puiséennes à temps plein ou partiel).

Nous vous invitons à vous rendre sur leur site internet où vous trouverez plus amples informations : https://www.hissez-haut-petite-enfance.fr/

Décisions du Conseil Municipal

Lors de **la session du 05/04/23**, le conseil municipal a approuvé

- **Le compte de gestion communal 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022.
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Le compte administratif 2022**

Sous la présidence de Mr VANDAMME Joël, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit dans le document joint.
Hors de la présence de Monsieur le Maire, ***le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022***

- **Le vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à : o taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 27.18 % ; o taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 28.24 % Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité - de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à : TH : 5 % TFB : 27.18 % TFPNB : 28.24 % ***Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres, la modification budgétaire proposée ci-dessus.***

- **La taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le Taux Communale de la Taxe d'Aménagement fixé à 3% par délibération n° 2011/10-42 du 30 juin 2010, Cette Taxe d'aménagement est instaurée sur toutes les constructions dans les parties autorisées de notre commune désignées au Plan Local d'Urbanisme, sauf pour les exonérations de plein droit prévues par la loi. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le de ne pas modifier le taux de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2023.

- **Approbation de la convention constitutive de groupement de commande de restauration scolaire**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir : - VALIDER la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Courdimanche, Jouy-le-Moutier, Puiseux-Pontoise et Vauréal concernant la fourniture et la livraison de repas et de goûters en liaison froide pour les écoles et accueils de loisirs, 7 - DÉSIGNER la commune de Jouy-le-Moutier en tant que coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas et de goûters en liaison froide, - APPROUVER la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas et de goûters en liaison froide, - AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent, - DÉSIGNER Monsieur VANDAMME Joel afin de représenter la ville de Puiseux-Pontoise au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PRESENTATION BREVE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

	Report exercice 2021	**2022**	**Cumulé**
Résultat de fonctionnement	306 661.87€	148 284.22€	454 946.09€
Résultat d'investissement	-74 292.74€	58 282.74€	-15 422.29€
Résultat global de clôture	**232 369.13€**	**206 566.96€**	**439 523€**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les dépenses de fonctionnement permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses d'investissement préparent l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses :** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes :** deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

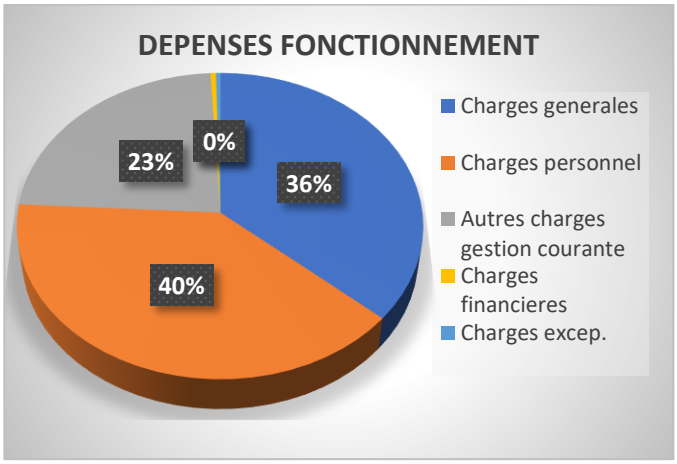

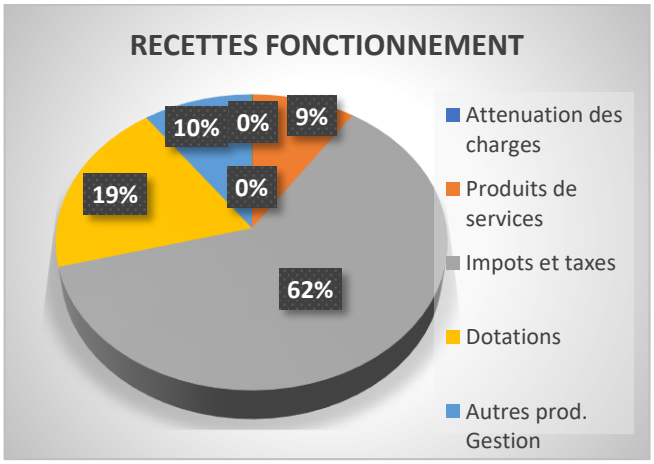

RISQUES DE L'ETE

Noyade accidentelle, risques solaires, fortes chaleurs, piqures d'insectes … l'été n'est pas sans risques.

1. Pour se préparer aux épisodes de fortes chaleurs

- **Buvez** régulièrement de l'**eau** sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et **mouillez**-vous le **corps** (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Maintenez votre **logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit, s'il fait plus frais) ;
- **Mangez** en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Privilégiez les heures les plus fraiches pour sortir) et, s'il fait chaud chez vous, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) Evitez les efforts physiques ;
- **Pensez à donner** régulièrement de vos **nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, n'hésitez pas à demander de l'aide ;

- Attention au risque d'**hydrocution**. Pour éviter l'hydrocution, il est préférable de ne pas entrer trop rapidement dans l'eau, particulièrement si elle est froide. De ne pas s'exposer trop longtemps au soleil si l'on a l'intention de se baigner.
  L'hydrocution se manifeste par une perte de connaissance, parfois précédée de démangeaisons, de frissons, de crampes, de troubles visuels ou auditifs.

En voiture et lors de longs trajets

- **Ne jamais laisser** une **personne** ou un **animal** seuls **dans une voiture**, en particulier un enfant car la température dans l'habitacle peut augmenter très vite ;
- Si possible, **décalez votre trajet** aux heures les moins chaudes ;
- Pensez à **emporter** de l'eau et un **brumisateur** pendant les trajets en voiture ;
- **Arrêtez-vous** régulièrement pour vous reposer et vous rafraîchir : sur certaines aires d'autoroute des fontaines à eau ou des zones de brumisation sont mises à votre disposition.

Préférer **rester à l'ombre**, en particulier entre 12h et 16h en France métropolitaine et 11h et 15h dans les DROM dès que l'indice UV est supérieur à 3.

Si vous sortez entre 12h et 16h, n'oubliez pas de **porter** :
- des **vêtements couvrants** (tee-shirt ou chemise avec des manches et un bas arrivant en dessous du genou au moins),
- un **chapeau**,
- des **lunettes de soleil** ayant une monture enveloppante et des verres avec filtre anti UV (norme CE, catégorie 3 ou 4).
- L'ombre et les vêtements sont les moyens de protection les plus efficaces pour protéger votre peau.

Enfin pour les parties découvertes, appliquer généreusement de la **crème solaire**. Renouveler son application régulièrement, ou dès que vous sortez de l'eau.

Avant l'âge de **2 ans**, on n'expose **jamais bébé au soleil**.

Piqures d'insectes

Après une piqûre par l'un de ces insectes (guêpe, abeille, frelon…), la douleur est immédiate et un œdème local se développe rapidement. Ces piqûres ne sont généralement pas dangereuses, sauf si vous êtes allergique, si vous avez été **piqué** dans la **bouche** ou dans la **gorge** ou si vous avez été victime de plusieurs insectes en même temps. une **consultation** sera nécessaire ou appelez le **15** !

Feux

Pour limiter les risques de propagation :

- Procéder à l'**élagage** des arbres et arbustes ;
- Eliminer les déchets végétaux (branchages, herbes coupées...) ;
- Bien **ratisser les sols** (aiguilles de pins, feuilles mortes...).
- Ne **pas jeter ses mégots**

Sécheresse : économisons l'eau

- Préférer les **douches** aux bains
- Ne **pas laisser couler** l'eau de la douche ou le robinet lors du lavage des dents
- Ne **pas laver les voitures**
- Ne **pas arroser les pelouses**
- **Réutiliser l'eau de lavage des légumes**

Consulter l'arrêté préfectoral disponible sur le site de la commune rubrique à la une de nos actualités

RER A et ligne L

Informations pour l'été

Du **5 au 20 août**, le **RER A** sera fermé 24h/24 **entre Conflans Fin d'Oise et Cergy le Haut**, et la **ligne L** entre **Maisons-Laffitte et Cergy le Haut**. La SNCF met en place des **bus de remplacement**, directs entre Poissy et Cergy le Haut et entre Achères Ville et Cergy Préfecture, et un semi-direct entre Conflans Fin d'Oise et Cergy Saint Christophe via Neuville Université. Les **lignes 45 et 49** seront également **renforcées**. Ces travaux vont permettre de moderniser 1,2 kilomètre de voie, afin de fiabiliser les installations. A noter : des fermetures des lignes A et L sont aussi prévues **en soirée en semaine** du **17 juillet au 4 août** et du **21 août au 1er septembre** ; et la gare de **Cergy-Préfecture** sera **fermée** la **soirée du 14 juillet** et les **week-ends** 15-16, 22-23 et 29-30 **juillet**.
Toutes les infos sur les blogs du RER A et de la ligne L

Suite à plusieurs accidents et à la demande des riverains, La DDE a repris le tapis courant juin 2023 de la sortie 13 se situant sur la N14 en sens Y, ci-dessous l'aménagement pour faire baisser la vitesse, mettre en sécurité le feu tricolore, souvent accidenté, et éviter les bouchons qui montaient sur la A15. Plan ci-dessous :

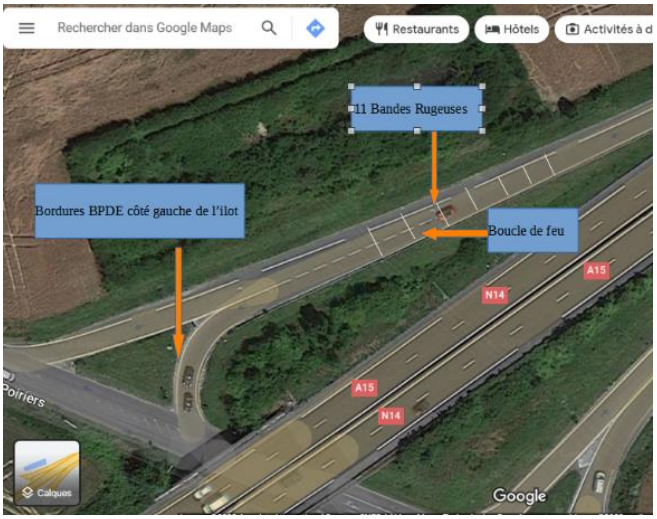

Elle a mis en place **11 bandes rugueuses**, à l'approche du feu tricolore, pour inciter les automobilistes à ralentir.
Elle a protégé le feu tricolore avec la pose de **bordures** : cet équipement aura un effet visuelle pour les automobilistes et le feu sera en sécurité ;
Et mis en place une **boucle de déclenchement**, à environs 100 m du feu tricolore, afin de réduire au maximum l'arrêt .

La commune a profité des engins de chantier sur place pour refaire la voirie et sa signalisation pour un montant de 30 000 euros.

Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin.

L'ASSAINISSEMENT POUR QUOI FAIRE ?

L'assainissement est l'ensemble des ouvrages et services mis en œuvre pour collecter et transporter les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration où elles sont traitées.

Le service public d'assainissement a des objectifs de santé publique et de préservation de la qualité des eaux.

LE SIARP A VOTRE SERVICE

Le SIARP s'étend sur 43 communes de la région de Pontoise et du Vexin.

Ses décisions sont prises par les délégués issus de ses membres, à savoir la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Communauté de communes Vexin Centre et de cinq communes de la Communauté de communes Sausseron-Impressionnistes (Ennery, Hérouville, Livilliers, Génicourt et Epiais-Rhus), qui lui ont transféré leur compétence assainissement.

Il collecte les eaux usées de près de 240 000 habitants, assure leur transport, afin qu'elles soient traitées dans les stations d'épuration de son territoire.

LES MISSIONS DU SIARP

Le SIARP exploite en régie le réseau collectif d'eaux usées : il gère et entretient, à titre préventif et curatif, environ 900 km de réseau.

Il intervient 7 jours sur 7 et 24h/24h en cas d'urgence.

Il contrôle le bon raccordement des eaux usées des habitations au réseau collectif ; en cas d'inversion de branchement (arrivée d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées ou inversement), des travaux de mise en conformité doivent être effectués.

Le SIARP construit de nouveaux collecteurs pour desservir les zones urbanisées en respectant les zonages d'assainissement collectif prévus par les schémas directeurs d'assainissement. Les riverains disposent alors d'un délai de deux ans pour se raccorder.

Le SIARP donne son avis sur les dispositions prévues en matière d'assainissement dans les autorisations de construire. Il instruit et autorise les demandes de branchement des constructions, contrôle la bonne réalisation des travaux de raccordement afin de délivrer au propriétaire un certificat de conformité.

À la demande et sur devis, le SIARP réalise les branchements au réseau public.

Il instruit et délivre aux entreprises les autorisations de déversement des eaux industrielles dans le réseau collectif.

Le SIARP assure le contrôle de l'assainissement non collectif : toute propriété qui n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif dispose d'une installation individuelle. Ces installations sont contrôlées et doivent être mises aux normes lorsqu'elles nuisent à la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, afin de mieux informer les usagers sur le secteur de l'assainissement, le SIARP a créé une page lexique liée à notre secteur d'activité, cela pourrait vous être utile également : https://www.siarp.fr/le-lexique-de-lassainissement
Petit rappel sur nos différents modes de communication :
Nous vous invitons à vous abonner à notre chaine YouTube pour être informés en temps et en heure de nos prochaines publications et suivre la page Facebook https://www.facebook.com/SIARP95

Animations à Puiseux

Fête du village 17 juin 2023

Il y a quelques semaines, certains candélabres, panneaux de signalisation, et autres supports se sont ornés des couleurs de la Fête du Village.

Ces jolies affiches ont été accompagnées de la distribution dans chaque boîte à lettres, de l'invitation présentant le programme des réjouissances, le menu du dîner et le bulletin de participation.

Et le 17 juin est arrivé !

Dès le vendredi, le CFLPP avait dressé le couvert dans la salle François Lemonnier, et les nappes colorées donnaient le ton de la fête.

Samedi matin, sont arrivées les attractions : structures gonflables, dont le déploiement dans l'espace était un spectacle à lui seul.

Petits et grands ont trouvé dans la jungle, sur le taureau, l'attrape-mouches … de quoi se divertir, se confronter aux lois de l'équilibre, à la vitesse, toute relative des quads.

Mais l'attraction toujours plébiscitée, est… la pêche aux canards ! Petits et grands ont pu sortir les 4 canards de leur mare, gagnants ainsi un lot de félicitation.

L'achat de cartes à cocher permet de choisir attraction, boisson, friandises sans avoir échange d'argent. Ce système est efficace et apprécié.

La buvette a rempli son office : il faisait chaud. Et elle a servi de refuge lors des 2 averses de grosse pluie mais de courte durée.Et les attractions ont été dégonflées… Comme de coutume, l'apéritif a été offert par le Conseil Municipal. C'est un moment de rencontre convivial et villageois unique.

Le diner créole fut une réussite et le tirage de la tombola dotée de lots nombreux et de valeur, rappelle que la vente des billets par les enfants de l'école, en particulier, a été un grand succès.

La remise en état de la salle sonne comme chaque fois, la fin de la fête.

Comme au théâtre nous rangeons les accessoires jusqu'à l'année prochaine, quand reviendra le temps de la Fête du Village.

Vous pouvez déjà noter dans votre agenda la prochaine fête du village, le samedi 08 juin 2024.

Fête de la musique

La première fête de la musique s'est déroulée à Puiseux Pontoise, le mercredi 21 juin, sur le thème :

Des prestations détente et relax, bien-être, ventes d'artisans franciliens et restauration (foodtruck, cuisine orientale, crêpes et boissons) se trouvaient à la disposition des visiteurs.

Grâce au temps clément, des jeux en bois, exposés à l'extérieur, ont permis à beaucoup de personnes de passer un bon moment ludique à deux.

Cette soirée a été animée et préparée par une équipe dynamique de bénévoles, à sa tête Deolinda Santos Nunes Lobo, fondatrice – Le Linatier (projet associatif éducatif et innovant) et l'équipe animations et vie du village du conseil municipal.

Beau succès convivialité et ambiance festive, à renouveler sans doute !

Fête patronnale Sts Pierre & Paul.

Voici quelques années que Puiséens et paroissiens de Cergy-Puiseux se retrouvent pour une messe en l'église St Pierre & St Paul de Puiseux, patrons de notre village. A l'issue de cette célébration, nous avons pu admirer une exposition, préparée par trois Puiséens, retraçant l'histoire de notre belle église. Cette année nous étions un peu plus de 80 à nous rassembler et à nous retrouver ensuite dans le jardin du presbytère pour un moment convivial en partageant des mets apportés par tous. Le temps a été favorable à de longs échanges amicaux. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce moment festif bien réussi !

Fête de l'école

Le temps n'étant pas sûr, la fête de l'école s'est déroulée au sein de l'établissement. Les enfants ont pu présenter leur spectacle à leurs parents sur le thème des contes.

Les 3 petits cochons

Les 3 petits cochons

Le loup « dents » les contes

Le petit chaperon rouge

Le petit chaperon rouge

Le petit chaperon rouge

Le chat botté

Les 3 petites vaches

Les enfants du vieux noyer nous écrivent…

Pendant 3 semaines, quatre élèves de CM2 ont travaillé ensemble à la création d'un spectacle de marionnettes pour les élèves de la classe de petite et de moyenne section. Ce spectacle s'appelle "Les 3 petits cochons" et « le petit chaperon rouge », nous avons un peu modifié les histoires originales et nous les avons présentées le jeudi 6 avril 2023.

Eléonore, Maël, Fares et Anish.

Pour le petit chaperon rouge :

Eleana, Shayann et Nathan

Les élèves de la classe de CM1/CM2 ont imaginé des contes qu'ils ont mis en texte et en images, sur les tablettes prêtées par l'inspection académique du Val d'Oise.
En voici une production :

Les élèves de ***CE1/ CE2*** ont travaillé aussi les contes en écriture collective. Voici une de leurs productions, les autres au prochain numéro !

Le loup dents les contes

Il était une fois un loup qui s'appelait Loupin. Il avait perdu ses dents et il voulait les retrouver. Il décida d'aller voir tous ses voisins.
Le loup : Bonjour Aladin, est-ce que vous avez vu mes dents ?
Aladin : Tes dents ? Non je ne les ai pas vues.
Le loup : Et toi le génie tu les as vues ?
Le génie : Non, mais j'ai vu Cendrillon près de ta maison hier matin.

Le loup alla voir Cendrillon.
Le loup : Bonjour Cendrillon, est-ce que vous avez vu mes dents ?
Cendrillon : Des dents, beurk, non je n'ai rien vu de tel. J'étais en train de cueillir des fleurs près de ta maison et j'ai vu le chat Botté lancer des cailloux sur ta maison.

Loupin alla donc chez le chat Botté.
Loupin : Bonjour chat Botté, est-ce que vous avez vu mes dents ?
Chat Botté : Pas du tout, je lançais des cailloux pour faire fuir les voleurs, mais j'ai aperçu Barbe bleue en train de taper sur ta maison avec un grand couteau.

Il alla donc voir Barbe bleue
Loupin : Bonjour Barbe bleue, est-ce que vous avez vu mes dents ?
Barbe Bleue : Des dents ! Mais à quoi veux-tu que ça me serve ? J'étais en train de tuer les insectes sur ta maison avec mon couteau. Mais j'ai vu la sorcière entrer chez toi.

Il continua son chemin jusqu'à chez la sorcière.
Loupin : Bonjour sorcière, est-ce que vous avez vu mes dents ?
La sorcière : Tes dents, absolument pas. J'étais rentrée chez toi pour faire le ménage.
Loupin savait que la sorcière ne disait pas la vérité car elle mentait comme une arracheuse de dents. Il décida de fouiller la maison et il trouva un mot sur le frigo.
La sorcière : J'ai volé les dents du loup hier et je les ai cachées dans le labyrinthe, il devra y aller pour les retrouver. AH AH AH
Loupin : Mais comment je vais faire, je n'ai pas le sens de l'orientation ? Ah mais oui, je vais demander à Aladin.
Loupin : Aladin peux-tu, avec ton tapis volant, aller chercher mes dents dans le labyrinthe ? Car c'est là que la sorcière les as cachées.
Aladin : Sans problème, je m'en occupe.
Aladin ramena les dents du loup.

Loupin mangea la sorcière et il vécut heureux avec tous ses amis.

N'ayant pu insérer au dernier journal la production d'Adame, la voici !

Père et fils

Il était une fois un garçon qui s'appelait Madaé, il voulait devenir chevalier, mais son Papa lui disait tout le temps :

- Non ! Tu deviendras, un sorcier comme moi !
- Mais papa !!!!!!!! lui dit-il. Je veux faire ce métier par-dessus tout !
- Non, non, non, non, non, ce sera comme ça !
- Pourquoi père ??
- Parce que …!!!!

Un jour, son père se retrouva coincé par les flammes du dragon. Alors son fils prit une armure et se jeta dans les flammes, il sauva son père des flammes et combattit le dragon. Il a tué le dragon et a sauvé son père.

Quatre jours plus tard, son père se dit plein de fois :
-Je pense qu'il ferait un bon chevalier….

Plus tard, Madaé devait choisir un métier, Il désobéit à son papa et choisit d'être
un chevalier courageux !!!!!!!!!!
Il l'avoua à son père car il était courageux.
- Mais j'ai déjà changé d'avis ! dit son père.
- Ah oui ? dit le chevalier, tu n'es pas en colère !
- Mais pas du tout, tu feras un très bon chevalier. Adame 8 ans

La suite des productions en septembre…

Informations pratiques

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés
Eden ERNULT 24/05/2023

Ils sont pacsés
Axelle BARBERI et Vincent MONNIER
27/06/2023

La Communauté d'Agglomération

Dans le cadre de la manifestation estivale **Partir en Livre,** pour le développement de la lecture jeune public, le **réseau des Médiathèques de Cergy-Pontoise,** avec la participation des médiathèques de Saint-Ouen L'Aumône, de Pontoise et Menucourt propose d**u 24 juin au 19 juillet une exposition, des ateliers et animations** pour petits et grands. Le programme est disponible sur le site national de Partir en Livre et sur le site des médiathèques :

Agenda | Portail du réseau des bibliothèques de Cergy Pontoise

Nettoyer devant chez soi, une obligation !

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit **locataire** ou **propriétaire** de son logement.
Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.
Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.
Les riverains sont notamment tenus de :

- **Désherber** ;
- **Tailler** leurs arbres et haies de manière à ne présenter aucun risque et aucune gêne pour circuler ;
- **Balayer** les feuilles et autres détritus
- **Nettoyer** la neige et le verglas, et prévenir les accidents avec la mise en place de sel / sable.

AGENDA

Lundi 4 septembre : Rentrée scolaire

Samedi 9 septembre : journée des associations 10h à 16h, salle François Lemonnier

Samedi 16 et dimanche 17 septembre : Journées européennes du patrimoine

---

Location
Salle François Lemonnier

La salle polyvalente est ouverte à la location : consultez le site de Puiseux à l'adresse suivante :
puiseux-pontoise.fr
où vous trouverez les conditions de location et ensuite envoyez un mail à

sallepolyvalente.pp@gmail.com

afin de la réserver pour votre manifestation.

Site internet communal

Le site de la commune s'est modernisé !
Allez le découvrir ou redécouvrir sur
puiseux-pontoise.fr

MAIRIE
12 Grande Rue
95650 Puiseux-Pontoise
mairie.puiseux-pontoise.95@wanadoo.fr

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture au public :

9 H – 12 H MERCREDI, SAMEDI

14 H – 18 H MARDI, VENDREDI